



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 9 avril 2019 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne en vue de la valorisation des échelles de traitements du rang B3', a été rayée du rôle le 9 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.